

ALCADE

Autorisation de Conduite Nacelle PEMP – R486

Pré-Requis : Aptitude médicale validée par le médecin du travail

OBJECTIFS :

- Permettre au personnel utilisant les PEMP de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.
- Délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique, mise en situation.

Evaluation continue selon référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R486

PUBLIC : Toutes personnes ayant à conduire des PEMP.

PROGRAMME :

- Etre capable de respecter ses limites de compétences
- Etre capable d'appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique.
- Etre capable d'effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et de rendre compte des anomalies et difficultés.
- Etre capable d'effectuer l'examen d'adaptation.
- Etre capable de mettre en œuvre la PEMP pour effectuer des tâches à des emplacements variés.

• **DUREE** : 2 jours.

TARIF : Nous consulter

Votre contact :

Conseiller pédagogique - Tél : 06.81.45.88.19